

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 24001 - CCAS LEPARRE-MEDOC

N° de la liste : 6196340431

Suite à l'effacement des dettes validé par la commission de surendettement de la Banque de France,  
le comptable public demande l'admission en non-valeurs des titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAUILLAC, le 11 février 2025  
SCARABELLO PATRICK

LE COMPTABLE PUBLIC

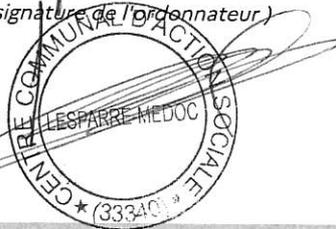
DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	11,50 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>11,50 €</b>	

A Lesparre Médoc, le 8 avril 2025  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur.)



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter: OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	T-614070531-1		VISCOSE COMPTOIR DU T	RAR inférieur seuil poursuite	302-Ordre de reversement	6541	11,50			
			Total pour VISCOSE COMPTOIR DU T				11,50			
			TOTAL DE LA LISTE				11,50			

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 033-263302374-20250411-DEL\_019\_25-DE

